



Stage de formation Syndicale

Développer la vie syndicale dans son collège ou lycée et Agir au Conseil d'Administration (1° partie)

Pour y accéder
En train depuis la gare SNCF de Mantes La Jolie ligne J et N (15min à pied).
En voiture, parking rue Marcel Fouque.

jeudi 15 octobre 2015
de 9h30 à 16h30
Au Lycée Rostand
6 rue Ferdinand Bodet
78200 Mantes La Jolie

- connaître les droits syndicaux et les utiliser... (heure d'info syndicale ...)
- gérer les relations hiérarchiques avec votre CE
- s'informer, renseigner les collègues, agir : les outils du SNES (publications, sites...) à la disposition du SNES local (S1)
- tout savoir sur la mise en place du CA, son fonctionnement et tout comprendre lors de l'examen du Budget d'établissement
- comment intervenir auprès du DASEN et du Recteur, du Conseil général ou régional, s'adresser aux parents, à la presse ...
- construire des liens avec les établissements voisins en lien avec le SNES départemental (S2) et académique (S3)



Information sur les textes réglementaires et échange d'expériences contribueront à ancrer le stage dans la réalité de nos établissements et à ouvrir ensemble des perspectives d'action.

A noter dès à présent, début février 2016 :
Stage « Agir au CA (2° partie) :DHG, Conseil pédagogique, projet d'établissement, expérimentations ...»

Attention, n'oubliez pas de transmettre:

- au secrétariat de votre établissement votre demande d'autorisation **un mois avant la date du stage** donc au plus tard le mardi 15 septembre 2015.
- au **SNES 78** votre coupon réponse (pour nous permettre de prévoir votre accueil dans de bonnes conditions)

Modalités d'inscription : voir au verso

Stages syndicaux : un droit pour tous !

Tous les agents titulaires ou non titulaires de la Fonction Publique (y compris les stagiaires) ont droit à 12 jours de formation syndicale par an. Ces stages donnent droit à autorisation d'absence.



Comment s'inscrire ?

1 - au moins un mois avant la date du stage, déposez à votre chef d'établissement la **demande d'autorisation d'absence** adressée au Recteur. Une attestation présence vous sera fournie lors du stage.

MODELE DE DEMANDE D'AUTORISATION D'ABSENCE.

A reproduire à la main et à remettre au chef d'établissement au plus tard le 16 septembre

NOM, Prénom, Grade et Fonction, Établissement

*Monsieur le Recteur de l'Académie de Versailles
S/C de M: (1)*

*Conformément aux dispositions de la loi n°84-16 du 11. 01.84 (art 3 4, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires (si vous êtes titulaire) (2), de la loi n°82-997 du 23.11.1982 relative aux agents non- titulaires de l'Etat (si vous êtes non titulaire) (2) définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé le **15 octobre 2015** pour participer à un stage de formation syndicale.*

*Ce stage se déroulera au **Lycée Jean Rostand à Mantes La Jolie (78)**.*

Il est organisé par le Secrétariat Académique du SNES, le SNEP et le SNUEP, sous l'égide de l'I.R.H.S.E.S., organisme agréé, figurant sur la liste des Centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté publié au J.O. du 5.2.93).

Date et Signature.

*(1) nom et fonction du Chef d'établissement (cette demande doit parvenir par la voie hiérarchique)
(2) ne recopier que ce qui correspond à votre situation*

COUPON REPONSE

Stage SNES SNEP SNUEP 78 – 15 octobre 2015 – Mantes La Jolie

à retourner à : **Snes Yvelines** – 24 rue Jean Jaurès – 78190 Trappes
ou par mail à snes78@versailles.snes.edu

NOM : _____ Prénom : _____

Établissement et commune : _____

Adresse et téléphone personnels : _____

_____/_____/_____/_____/_____/_____/_____/_____/_____/_____/

e-mail / _____@_____ /

Je participerai au stage du 15 octobre au Lycée Jean Rostand à Mantes La Jolie

Je déjeunerai sur place (prévoir environ 6,05€ si vous n'êtes pas adhérent du SNES, SNEP ou SNUEP)